



Kisaitou pratique du SNUipp 63

Edition du 7 janvier 2014

Les sorties scolaires

Les sorties scolaires s'inscrivent dans le cadre d'une action éducative conforme aux programmes d'enseignement ou au projet d'école. Les enseignants organisateurs de la sortie doivent veiller à la nature des activités pratiquées et aux conditions d'encadrement, de transport, d'accueil, de sécurité et de pratique des activités. La demande est constituée d'une fiche ou d'un dossier à remettre à l'autorité responsable qui délivre ensuite l'autorisation.

Le [guide pratique « sorties scolaires »](#) apporte toute précision utile sur cette question.

<u>C. 99-136 du 21/09/99</u>	Sorties régulières	Sorties occasionnelles sans nuitée	Sorties occasionnelles avec nuitée
Initiative	Enseignant	Enseignant	Enseignant Projet d'école
Moment	Temps scolaire uniquement	Temps scolaire et hors temps scolaire	
Durée	Demi-journée	Journée ou demi-journée	Plusieurs jours
Dossier	Annexe 2 ou 2 bis Annexe 4 et 5 (fiche transport)		Annexe 3
Autorisation	Directeur (-trice) d'école		DASEN
Dépôt de la demande	En début d'année ou d'activité	3 jours avant la sortie	5 semaines pour le département 8 semaines hors département 10 semaines pour l'étranger
Information des familles	Information Autorisation écrite pour la pratique d'activités physiques	Information Autorisation écrite	Information et réunion avec les familles Conseil d'école Autorisation écrite
Encadrement maternelle	2 adultes au moins dont l'enseignant de la classe Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8		
Encadrement élémentaire	Enseignant seul (autorisé) pour les sorties de proximité		2 adultes au moins dont l'enseignant de la classe Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 15 BAFA conseillé pour les adultes chargés de la vie collective
	2 adultes au moins dont l'enseignant de la classe Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15		
Activités physiques de pleine nature	Encadrement renforcé et intervenant agréé pour sports de montagne, ski, escalade, activités aquatiques et nautiques, VTT... Projet d'activité à transmettre à l'IEN sous-couvert du directeur d'école.		
Assurance	Non exigée	Exigée car hors temps scolaire	
Financement	Les sorties obligatoires sont gratuites. Les sorties facultatives, si elles sont payantes, ne doivent pas exclure des élèves. Un financement coopératif et solidaire doit être envisagé, dans la mesure du possible lorsqu'une sortie nécessite une participation financière des familles (pour le transport par exemple)		
Aide-mémoire pour la sortie	Emporter une liste d'élèves avec les numéros de téléphone des personnes à contacter, les protocoles PAI avec les traitements éventuels. Contrôler l'effectif ou faire l'appel à chaque montée dans le véhicule de transport en commun. Prévoir une trousse de secours.		

